Communauté de Communes COUSERANS Pyrénées

PROGRAMME DE COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS 2023

MOIS	JOURS	SECTEURS
Mars	07	Secteur Massat
	14	Secteur Bas-Couserans
	21	Secteur Oust
	28	Secteur Val Couserans + Secteur Séronais 2
Avril	04	Secteur Castillonnais + Portet d'Aspet
	11	Secteur Volvestre Ariégeois
	18	Secteur Séronais 1
	25	Secteur Massat
	27	Guzet
Mai	02	Secteur Bas-Couserans
	09	Secteur Oust
	16	Secteur Val Couserans + Secteur Séronais 2
	23	Secteur Castillonnais + Portet d'Aspet
	30	Secteur Volvestre Ariégeois
Juin	06	Secteur Séronais 1
	13	Secteur Massat
	20	Secteur Bas-Couserans
	27	Secteur Oust + Guzet
Juillet	04	Secteur Val Couserans + Secteur Séronais 2
	06	Secteur Castillonnais + Portet d'Aspet
	18	Secteur Volvestre Ariégeois
	25	Secteur Séronais 1
Août	23	Guzet
Septembre	05	Secteur Massat
	12	Secteur Bas-Couserans
	19	Secteur Oust
	26	Secteur Val Couserans + Secteur Séronais 2
Octobre	03	Guzet
	10	Secteur Castillonnais + Portet d'Aspet
	17	Secteur Volvestre Ariégeois
	24	Secteur Séronais 1
Novembre	07	Secteur Massat
	14	Secteur Bas-Couserans
	21	Secteur Oust
	28	Secteur Val Couserans + Secteur Séronais 2
Décembre	05	Guzet
	12	Secteur Castillonnais + Portet d'Aspet
	19	Secteur Volvestre Ariégeois
	26	Secteur Séronais 1

NOTICE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Nous vous rappelons que le service de collecte en porte à porte des encombrants vient en **complément des déchèteries, et non en remplacement de celles-ci.**

➢ **Ces collectes concernent les équipements ménagers** usagés, qui ne rentrent pas dans une voiture, sièges rabattus tels que :

- **MOBILIER** : matelas, sommiers, meubles usagés (tables, fauteuils, canapés, armoires…)
- **GROS ÉLECTROMÉNAGER** : réfrigérateurs, cuisinières, congélateurs, machines à laver…
  N.B *: Lors du remplacement d'un électroménager, le vendeur est tenu de reprendre l'ancien appareil.*
- **AUTRES BIENS D'ÉQUIPEMENT** : nous contacter.

➢ **Ne sont pas compris dans la collecte des encombrants :**

- Les déchets verts qui sont à déposer en déchèterie.
- Les déchets de construction (déblais, gravats, décombres, toiture, ciment, plâtre) à déposer en déchèterie.
- Les plastiques agricoles ne sont pas acceptés en déchèterie, voir avec la chambre d'agriculture.
- Les bois (planches, palettes, poutres…) à déposer en déchèterie.
- Les produits toxiques et leurs emballages sont à déposer en déchèterie **sauf** : explosifs, amiante, produits radioactifs, objet contenant ou ayant contenu du mercure, médicaments, extincteurs, cartouche ou bouteille de gaz.
- Les déchets spéciaux : batteries à déposer en déchèterie.
- Les ordures ménagères.
- Les pneus des véhicules légers sont à déposer en déchèterie ; les pneus agricoles et poids-lourds ne sont pas compris dans la collecte et sont interdits en déchèterie.
- Les encombrants produits par les établissements commerciaux et artisanaux sont à déposer en déchèterie sous certaines conditions (muni d'une carte d'accès aux déchèteries).
- Cuves à fuel / mazout.

N.B *: Pour toute question concernant les déchets amiantés, veuillez contacter la société SAICA NATUR SUD au 05.61.04.44.44.*

NOTICE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS

L'inscription est obligatoire sur la feuille de collecte (ci-jointe), soit auprès de la mairie, soit auprès du service déchets de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

La veille au soir de la collecte : les encombrants devront **obligatoirement être placés, de façon accessible sur la partie publique devant l'habitation de l'usager inscrit et de façon à ne pas gêner la circulation.**

Afin de nous permettre d'organiser au mieux les collectes, **vous pouvez nous envoyer vos listes par mail : service.dechets@couserans-pyrenees.fr ;**

Réception des listes : au plus tard, le vendredi précédent le jour de collecte.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par mail ou au : 05.61.66.69.66

En vous remerciant de votre collaboration,

Le service Déchets